

AVIS AUX MEMBRES

No. 2025 – 058

Le 30 avril 2025

CRITERES D'ADMISSIBILITÉ DES ACTIONS SOUS-JACENTES AUX OPTIONS

À titre d'émetteur et de garant des produits dérivés négociés en bourse au Canada, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) révisé chaque trimestre les critères d'éligibilité des options sur sous-jacents. La Règle B-6 de la CDCC stipule en partie:

Article B-603 Critères d'admissibilité des actions sous-jacentes aux options :

(1) Pour déterminer si des titres devraient être admis comme bien sous-jacent à une option sur titres, la Société, dans le cas où l'article B-607 ne s'applique pas, doit s'assurer, avant d'approuver leur inscription comme bien sous-jacent, que les actions satisfont à tous les critères suivants:

- a) le titre est inscrit à la cote d'une bourse canadienne;
- b) la valeur du titre en circulation se situe dans les premiers trente centiles (30%) de la valeur totale des titres en circulation dans le public qui sont inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au dernier jour ouvrable du trimestre précédent. La Société publiera la limite précise en dollars;
- c) la moyenne quotidienne du volume nord-américain sur le titre, pour les vingt (20) derniers jours ouvrables du trimestre précédent, se situe dans les premiers trente centiles (30 %) du volume nord-américain des titres inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au dernier jour ouvrable du trimestre précédent. La Société publiera la limite précise.

(2) La Société peut approuver comme bien sous-jacent un titre qui, par ailleurs, ne satisfait pas aux critères d'admissibilité prévus au paragraphe 1) de l'article B-603, mais qui satisfait à tous les critères suivants :

- a) le titre est inscrit à la cote d'une bourse canadienne;
- b) la valeur du titre en circulation dans le public se situe dans les premiers trente centiles (30%) de la valeur totale des titres en circulation dans le public qui sont inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au dernier jour ouvrable du trimestre courant;
- c) la moyenne quotidienne du volume nord-américain sur le titre, pour les vingt (20) derniers jours ouvrables du trimestre courant, se situe dans les premiers trente centiles (30%) du volume nord- américain des titres inscrits à la cote de toutes les bourses canadiennes au dernier jour ouvrable du trimestre courant.

Les critères d'admissibilité et d'insuffisance pour le deuxième trimestre de l'année 2025 sont présentés ci-dessous conformément aux règles de CDCC.

Critères	Seuil d'admissibilité	Seuil d'insuffisance
Valeur des titres en circulation dans le public	\$ 141 603 818 CAD	\$ 71 190 000 CAD
Volume *	97 615	53 005

* Le critère du volume est exprimé sur une base de volume moyen journalier sur les 20 derniers jours ouvrables.

Pour toute information complémentaire, veuillez communiquer avec le Département de Gestion des Risques au (514) 871-3505.

Anna Linardakis
Directrice, Activités commerciales
CDCC